

face et de profil, il est soumis à une identification sévère dont les traces resteront à jamais dans les cases de la Préfecture de police. D'ailleurs soyez assuré que s'il a déjà été arrêté, les employés préposés au service ne seront pas longs à rétablir sa véritable identité en admettant même qu'il dissimule sa personnalité réelle sous un nom d'emprunt.

Je prends par exemple un individu arrêté en 1895 sous le nom de Jacques, et par conséquent déjà mesuré. Il est repris en 1913, sous le nom de Thomas, et conduit au dépôt. Naturellement notre homme aura tout intérêt à laisser supposer qu'il n'est qu'à sa première arrestation. Il sera donc à nouveau mesuré. Une fois possesseur de son "portrait parlé", les employés rechercheront dans les fiches déjà classées s'ils ne trouvent pas trace de lui antérieurement.

Mais, me dira-t-on, dans les milliers de fiches classées, 60,000 par an environ, comment va-t-on découvrir celle de cet individu? C'est un travail de géant!

Pas du tout. Ce sera l'affaire de 5 minutes, car c'est là où le service Bertillon apparaît dans son efficacité merveilleuse et dans toute sa simplicité. L'employé procédera par élimination. Placé devant ses cases, il s'arrêtera devant celles dont les fiches se rapportent à la taille du prévenu, puis il laissera de côté toutes celles qui diffèrent au point de vue couleur des yeux (pigmentation). Dans celles-là même il recherchera la longueur de coudée; puis s'attachera à l'oreille, et enfin arrêtera ses recherches sur une dizaine de fiches, au milieu desquelles il retrouvera rapidement le nom de son client.

—Vous ne vous appelez pas Thomas, dira l'employé, vous êtes Jacques et vous avez été arrêté pour vol en 1895.

—C'est faux! répondra l'individu, je

n'ai jamais été arrêté!

—Parfait! reprendra l'employé, vous avez dans le dos une cicatrice de telle forme, de tant de centimètres, sur la cuisse un névus situé à tant de millimètres du bassin, sur le bras gauche un tatouage représentant telle ou telle chose. Déshabillez-vous!

Et le délinquant convaincu qu'il sera confondu n'hésitera pas à répliquer.

—C'est entendu! Inutile d'insister, "Je suis bon"!

Cette scène se passe tous les jours dans les bureaux de l'identité judiciaire. N'est-elle pas la preuve la plus convainquante de la nécessité absolue de ce système merveilleux.

Si le docteur Bertillon avait vécu à cette époque, Lesurques, n'eut jamais porté sur l'échafaud une tête innocente, et Chopard maintes fois condamné aurait certainement expié son forfait (Courrier de Lyon.)

Comme je l'ai déjà dit, ce système d'identification a été universellement adopté en France et aux colonies, mais il m'a rarement été donné de le voir fonctionner d'une façon aussi parfaite qu'à Tunis (Tunisie). Grâce à l'initiative d'un homme distingué, M. Léal, directeur des services de police de la Régence, le service anthropométrique est devenu une succursale du boulevard du Palais. Sous l'habile direction de M. Chenay, ancien élève de M. Bertillon, et son auxiliaire de la première heure, l'identité judiciaire s'est développée à tel point, que ses services deviennent aujourd'hui inséparables de l'action judiciaire et font le plus grand honneur à ceux qui furent ses novateurs dans cette colonie française de l'Afrique du Nord.

Mes lecteurs excuseront cette digression peut être un peu longue sur le "service d'identité", mais si je me suis permis cet-